

## L'HYMNE EUROPÉEN... EN LATIN !

Dominique AMANN

Le Conseil de l'Europe, institué le 5 mai 1949 par un traité signé à Londres, réunit aujourd'hui quarante-sept États-membres partageant des valeurs communes en matière de démocratie et de protection des droits de l'homme.

Pour mieux se faire reconnaître sur la scène internationale, le Conseil décida de se doter des emblèmes traditionnels affirmant la personnalité des États : un drapeau et un hymne.

Il adopta le drapeau dès le 13 décembre 1955 : une bannière d'azur portant une couronne de douze étoiles d'or. Ce chiffre douze ne désigne pas ici un nombre d'États mais a été retenu comme symbole de perfection et de plénitude, déjà présent dans de nombreux systèmes de pensée — mathématiques, philosophies et religions.

En ce qui concerne l'hymne, les propositions ne manquèrent pas, mais aucune n'emporta l'adhésion. Ce n'est que progressivement que l'union se fit, et seulement pour ce qui concerne la musique, autour de la célèbre mélodie de l'Ode à la Joie du quatrième mouvement de la *Neuvième Symphonie* (1823) de Ludwig van Beethoven, choix finalement ratifié par le Conseil de l'Europe en juillet 1971 <sup>1</sup>. Il faut convenir que cette composition avait tout pour faire un hymne : une mélodie simple, qui pourrait avoir été prise à une chanson populaire, universellement connue et facile à chanter ; un rythme très égal de nature à s'adapter à des paroles écrites dans toutes les langues ; un tempo proche de la marche, mais sans connotations martiales ou belliqueuses.

Mis en forme par Herbert von Karajan <sup>2</sup> d'après la partition de Beethoven — mesures 140-187, durée d'environ deux minutes, — l'*Hymne européen* fut présenté officiellement lors de la Journée de l'Europe en 1972 <sup>3</sup>.

L'Union européenne (UE) prit, par la suite, pour emblèmes, ce drapeau et cet hymne européens.

Caractéristique singulière : en raison du multilinguisme régnant dans les États formant le Conseil de l'Europe — qui ne permet pas d'établir un texte traduisible avec toutes ses nuances dans toutes les langues, — l'hymne européen n'a pas de paroles et, dans les cérémonies officielles, il n'est donc interprété que par l'orchestre. Pour obvier à toute querelle linguistique, il avait, en effet, été admis que la musique était une langue universelle, suffisante pour exalter de manière explicite les idéaux européens de liberté, de paix et de solidarité.

Mais l'on ne saurait nier que, pour les hymnes nationaux, le titre et les paroles apportent des signifiants forts et qui peuvent être facilement mémorisés.

Le poème de Friedrich von Schiller, *An die Freude* (1785), dont Beethoven s'est inspiré pour les paroles de son *Ode à la Joie*, a été jugé par le Conseil de l'Europe trop universaliste et pas assez européen... De nombreux projets de paroles ont été proposés dans différentes langues et différents pays, mais aucun n'a été retenu, ni par des États, ni par les institutions européennes.

---

<sup>1</sup> Cette adoption rencontra quelques difficultés compte tenu de ce que le compositeur était allemand et l'arrangeur autrichien avec, de plus, un passé nazi.

<sup>2</sup> Né à Salzbourg le 5 avril 1908 dans une famille d'origine grecque, les Karajannis, et décédé à Anif (Autriche) le 16 juillet 1989, Herbert von Karajan fit une grande carrière de chef d'orchestre, spécialiste du répertoire germano-autrichien et de l'Europe centrale. Il dirigea principalement, à la suite de Wilhelm Furtwängler, le *Berliner Philharmoniker* (Orchestre philharmonique de Berlin) de 1955 jusqu'à sa mort.

<sup>3</sup> Karajan en a proposé trois versions : 1° pour piano, à l'usage des réunions privées ou associatives ; 2° pour instruments à vent, destinées aux harmonies militaires ou locales ; 3° pour orchestre symphonique, dans les cérémonies solennelles. La version officielle du Conseil de l'Europe a été enregistrée par l'Orchestre philharmonique de Berlin sous la direction d'Herbert von Karajan en février-mars 1972. La version officielle actuelle est celle de Claude Langevin (1989).

Rien qu'en France, plusieurs versions circulent. La plus usitée est formée de trois couplets, le premier écrit par Jean Ruault <sup>4</sup>, le deuxième et le troisième par Maurice Bouchor <sup>5</sup> dans son *Hymne à l'universelle humanité* (1901) :

Que la joie qui nous appelle  
Nous accueille en sa clarté !  
Que s'éveille sous son aile  
L'allégresse et la beauté !  
Plus de haine sur la terre,  
Que renaisse le bonheur ;  
Tous les hommes sont des frères  
Quand la joie unit les cœurs.

Peuples des cités lointaines  
Qui rayonnent chaque soir,  
Sentez-vous vos âmes pleines  
D'un ardent et noble espoir ?  
Luttez-vous pour la justice,  
Êtes-vous déjà vainqueurs ?  
Ah ! Qu'un hymne retentisse  
À vos cœurs mêlant nos cœurs.

Si l'Esprit vous illumine  
Parlez-nous à votre tour ;  
Dites-nous que tout chemine  
Vers la paix et vers l'amour.  
Dites-nous que la Nature  
Ne sera que joie et fleurs,  
Et que la Cité future  
Oubliera le temps des pleurs.

Dans cette confusion, d'aucuns ont continué à poursuivre le rêve d'un texte unique commun à tous les États-membres et la tentative la plus originale proposa un hymne... en latin : le compositeur autrichien et latiniste Peter Roland écrivit une strophe et l'offrit en février 2004 à Romano Prodi, alors président de la Commission européenne.

L'Europe actuelle étant une véritable tour de Babel, l'*Hymne européen* ne saurait être composé dans l'une des langues parlées dans l'aire géographique concernée sans immédiatement privilégier cette langue à l'exclusion de toute autre : le recours à une langue authentiquement européenne mais aujourd'hui inusitée s'impose donc à l'évidence ; et une telle langue ne peut être que le latin. La langue de Virgile et de Cicéron reste, encore aujourd'hui en Europe, la langue véhiculaire au plus fort dénominateur commun : toute l'Europe parla latin durant toute l'Antiquité tardive, l'Université en fit usage jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, l'Église l'utilisa jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle et il est encore enseigné de nos jours dans un grand nombre de pays. Par ailleurs, la langue latine, élaborée par un

---

<sup>4</sup> Jean Ruault est né à Menneval (Eure) le 8 octobre 1914. Sorti de l'école normale d'instituteurs, il changea d'orientation et se dirigea vers une carrière musicale. Il fut admis en 1934 dans la classe d'harmonie de Marcel Samuel-Rousseau au Conservatoire de Paris : il avait déjà composé une vingtaine de mélodies pour chant avec accompagnement de divers instruments, deux esquisses pour orchestre, un quintette pour instruments à vent ; il avait également mis en musique le poème d'Alfred de Vigny *Le Déluge* et écrivit la musique d'un oratorio et d'une grande scène lyrique. Il composa ensuite principalement des chœurs. Il eut enfin souci de l'enseignement de la musique à l'école pour lequel il publia des *Livrets de solfège* et des *Commentaires d'œuvres musicales*. Il est décédé le 7 octobre 1997.

<sup>5</sup> Né à Paris le 18 novembre 1855, où il est décédé le 18 janvier 1829, Maurice Bouchor a laissé une importante œuvre poétique et dramatique, aujourd'hui oubliée. Il eut aussi à cœur de participer à la sauvegarde des contes et des chants populaires de la France.

peuple pragmatique et actif, sait être claire et précise en peu de mots... L'idée d'un recours au latin est donc très intéressante... même si son statut de langue morte — sauf dans le minuscule État du Vatican — peut lui porter quelque ombrage quand il s'agit de célébrer une communauté bien vivante.

La structure de la mélodie à laquelle les paroles doivent s'adapter n'a pas permis une versification selon les règles de la métrique classique. L'hymne alterne simplement des octosyllabes et des heptasyllabes :

*Hymnus latinus Unionis Europaeae*

<i>Est Europa nunc unita</i>	L'Europe est maintenant unie,
<i>Et unita maneat.</i>	Et qu'elle demeure unie !
<i>Una in diversitate,</i>	Une dans la diversité,
<i>Pacem mundi augeat.</i>	Qu'elle accroisse la paix dans le monde !
<i>Semper regnant in Europa</i>	Que règnent toujours en Europe
<i>Fides et justitia</i>	La Foi et la Justice
<i>Et libertas populorum</i>	Et la liberté de ses peuples
<i>In majore patria.</i>	Dans une patrie élargie !
<i>Cives, floreat Europa,</i>	Citoyens, que prospère l'Europe !
<i>Opus magnum vocat vos.</i>	Une grande œuvre vous appelle.
<i>Stellae signa sunt in caelo</i>	Des étoiles d'or dans le ciel
<i>Aureae, quae jungant nos.</i>	Sont les emblèmes qui nous unissent <sup>6</sup> .

L'impossibilité dans laquelle s'est trouvée jusqu'à ce jour l'Europe à adopter des paroles pour son hymne révèle l'ambivalence qu'elle suscite chez les peuples qui la composent : si le principe d'une union faisant pièce aux autres grandes puissances mondiales est généralement admis, toutes les susceptibilités nationales et régionales s'exacerbent dès qu'il s'agit de légiférer pour régler la vie quotidienne. Or, un hymne national est reconnu, dans tous les pays, comme un élément majeur d'adhésion aux institutions politiques : à cet égard, un *Hymne européen* unique favoriserait l'appropriation de l'idée d'Europe par les habitants de ses États.

Le choix d'une version latine de l'*Hymne européen* aurait également pour avantage de rappeler les origines des différentes langues de l'Europe et, souhaitons-le, inciterait peut-être les pays à revenir à l'étude de cette langue et de la civilisation dont ils sont issus.

La strophe proposée par Peter Roland a pour avantage de délaissé le thème initial de la Joie, — qui n'est pas ici le plus pertinent, — pour mieux exalter les valeurs fondamentales portées par l'Europe : unité dans la diversité, ferment de paix dans le monde, démocratie établie autour des concepts de Justice et de Liberté.

---

<sup>6</sup> Traduction française par Dominique Amann.

## Hymnus latinus Unionis Europaeae

